Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les interpellations militaires aux Chambres fédérales. — Exagération et vérité. — Les conclusions. — Un ordre relatif à l'instruction des troupes. — Les exigences de l'instruction des troupes de montagne sont méconnues.

Que faut-il conclure du long débat auquel les Chambres fédérales se sont livrées à l'occasion du budget militaire ?

Une première constatation semble en résulter : celle que le mécontentement dont on a parlé et qui se traduit dans l'opinion publique par une sorte de méfiance à l'endroit de la direction générale de l'armée, existe réellement. Ce ne sont pas les déballages dans le genre de celui de M. Naine qui conduisent à cette affirmation, mais l'attitude de plusieurs députés dont la sympathie pour les efforts militaires n'est pas douteuse et qui reconnaissent hautement la nécessité d'une défense nationale sérieusement préparée.

Quant à l'origine de ce mécontentement, elle semble complexe. La plupart des faits allégués par les interpellants ont été reconnus ou entachés d'une exagération manifeste ou totalement faux. Il est très curieux de voir comment des légendes prennent corps quand elles trouvent la complicité des intérêts personnels, des ambitions politiques et des arrière-pensées électorales. A cet égard, l'examen des faits avancés par M. Graber et sur lesquels il échafaudait ses conclusions a été caractéristique. Le chef du Département militaire a tenu à procéder lui-même à une enquête sur ces faits-là ; elle l'a conduit à des révélations suggestives.

Prenons, à titre d'exemple, les punitions infligées dans la 4e brigade d'infanterie, et dont le nombre a paru exagéré. M. Graber les a mises essentiellement sur le compte du commandant de la 2e division. Celui-ci a eu, après les manœuvres, une fort mauvaise presse ; à entendre les conversations des soldats et du public, à lire les journaux quotidiens, il semblait avéré qu'il eût employé les moyens de coercition les plus excessifs. Ces affirmations étaient répétées avec une telle assurance que des personnes même prévenues, finissaient par y croire. Or, qu'apprend-on ? C'était une légende. Dans la liste des 117 punitions infligées pour être exécutées

après le cours, le divisionnaire figure pour 14 cas, dont 6 cas d'ivresse complète à l'entrée au service.

Les légendes de ce genre sont très fréquentes ; quiconque observe les faits avec impartialité fera chaque année, et dans toutes les casernes, des constatations de cette nature ; les légendes se forment et prennent des ailes avec une déconcertante rapidité. Ainsi le veut la psychologie des foules.

Que n'a-t-on pas dit des motifs des punitions ! La question des clous manquant aux souliers, par exemple a donné lieu aux anecdotes les plus fantaisistes ; le divisionnaire distribuait les jours de « clou » au prorata des clous manquant aux semelles : un clou disparu, un jour de salle de police ; deux clous, deux jours ; etc. Or, l'enquête révèle qu'ici encore il y a eu légende, que les souliers en mauvais état, — des souliers de quartier, donc sans le moindre clou, — ont justifié exactement cinq punitions.

Ce qui est juste, en revanche, c'est que 30 punitions sur les 117 ont été données pour ivresse, 17 pour arrivées tardives à la mobilisation, 13 pour cas d'insubordination, 12 pour abandon des cantonnements ou du service de garde, etc. Ces motifs appartiennent à la sauvegarde de la discipline, sans laquelle il vaudrait mieux licencier notre armée. Si l'on veut que celle-ci recule jusqu'à l'époque où les landsturmiens ivres de la vieille Suisse expirante sous le poids de ses fautes massacraient les chefs, c'est trop, en effet, de dépenser 40 millions par an. Il n'est même pas besoin de remonter si haut dans l'histoire. On pourrait rappeler la mobilisation d'un bataillon de landwehr vaudois, il y a quelque 25 à 30 ans, l'ancienne landwehr qui comprenait les classes de 33 à 44 ans. Ça n'était pas beau à voir ; les soldats envahissaient les pintes à l'heure de l'appel et en ressortaient à volonté, longtemps après le signal de l'assemblée, beaucoup titubant. Dans une compagnie, un jeune lieutenant de l'élite, de récente promotion, servant à titre volontaire, imberbe, air un peu poupard, s'appliquait à mettre de l'ordre dans les rangs de ses vieux troupiers. Plus d'une heure après l'assemblée, l'un d'eux arrive encore, au pas de promenade, la barbe inculte et grisonnante, un cigare à la bouche, le képi sur la nuque.

— Eh bien, vous, d'où sortez-vous ? Attendez-vous que j'aille vous chercher ?

— Ah ! te voilà, mon petit ? riposte l'autre avec l'accent du cru. Que dis-tu ? Ta mama t'a permis de sortir ?

Eclat de rire général. C'était la discipline d'alors. Les 30 cas d'ivresse de la 4e brigade et les 17 arrivées tardives à la mobilisa-

tion en sont un reste. Mais c'est un reste à réprimer, personne ne le contestera.

Exagération, généralisation de cas particuliers, faits controuvés, il y a eu de tout cela dans les exposés des interpellants du Conseil national. Est-ce à dire que tout soit faux dans les critiques et tout erreur dans le mécontentement régnant? Ce serait mal juger. Le chef du Département militaire l'a nettement affirmé lui-même, et a déclaré qu'il réformerait ce qui laissait à désirer.

Mais qu'est-ce qui laisse à désirer ? Ici, nous aurions voulu que le chef du Département précisât davantage ; il l'aurait pu sans doute. A-t-il craint qu'à mettre les points sur les *i* il fît plus de mal que de bien ?

Il a généralisé sa critique en disant qu'il avait constaté ici et là « un certain manque d'humanité ». Enumérer les faits qui produisent cette impression pour déclarer catégoriquement qu'ils ne se reproduiront pas n'aurait pas nui, semble-t-il, à la cause de l'armée.

L'expression paraît, au surplus, heureusement choisie ; elle caractérise exactement une certaine catégorie d'officiers d'ailleurs peu nombreux et souvent même inconscients du mal qu'ils causent, et dont l'erreur consiste à ne pas discerner la part énorme, primordiale que jouent les sentiments dans la création et le maintien de la discipline. Pour ces officiers-là, l'unité qu'ils commandent où qu'ils instruisent, ce n'est pas « des hommes », c'est « de la troupe », quelque chose d'impersonnel, que l'on conduit et qui doit obéir. Aussi, de bonne foi, ils s'imagineront volontiers que les procédés bons et nécessaires pour obtenir la discipline du rang leur procureront aussi la discipline des individus. De là les résistances internes qu'ils provoquent, résistances d'autant plus dangereuses qu'ils ne les discernent pas, car rien ne les trahit dans l'apparence extérieure de leur unité. Elles se manifesteront quand le soldat ayant déposé l'habit militaire, et soustrait maintenant à l'action du chef qui l'a méconnu, devient l'opinion publique. On s'aperçoit alors par ce qu'il raconte de sa vie militaire combien la discipline qu'il a observée était de parade, et que la faute en a été au chef, beaucoup plus qu'à l'homme, au chef qui s'est rendu coupable de ce « certain manque d'humanité » relevé par le chef du Département.

Pour mieux préciser cette manière de voir, voici une circonstance qui remonte au temps où, officier du rang, le chroniqueur suisse de la *Revue militaire* pouvait observer de plus près la psychologie du soldat. Certains jeunes instructeurs croyaient devoir profiter du retour du congé fédéral, le lundi à deux heures, pour exagérer leurs exigences vis-à-vis des recrues, et imposer ce jour-là à leur compagnie des efforts plus violents et plus prolongés. Ils semblaient

qu'ils voulussent faire payer aux hommes le congé légal qui leur avait été accordé ; ils le disaient d'ailleurs à leurs camarades officiers, s'en faisant pour ainsi dire un titre de gloire.

C'était absurde. Le jour même, les recrues perdaient le bénéfice de la détente que le congé devait leur procurer ; et comme nos soldats, même à vingt ans, ne sont pas si bornés qu'ils ne s'aperçoivent de ces choses-là, le chef y laissait une part de l'affection de ses hommes et de son autorité. Il était l'artisan de la discipline fléchissante. Tout le « drill » du monde, et l'on « drillait » plus qu'aujourd'hui, n'y pouvait plus rien changer.

En résumé, deux conclusions également satisfaisantes paraissent pouvoir être tirées du débat des Chambres : 1° la réserve avec laquelle il faut accueillir les affirmations non contrôlées, non seulement de ceux qui se proclament les adversaires de l'armée, mais même de personnes et de journaux mieux disposés, mais dont la bonne foi se laisse trop facilement surprendre ; 2° le rappel à une plus saine pédagogie adressé à ceux qui ayant charge d'âme dans l'armée auraient une tendance à oublier que les devoirs réciproques du chef et du subordonné n'excluent pas, mais au contraire se greffent sur les devoirs d'homme à homme.

* * *

Le dernier *Ordre de service* et les *instructions* au sujet des prescriptions formelles du règlement d'exercice pour l'infanterie, s'inspirent manifestement du débat des Chambres et des déclarations qu'a fait entendre M. le conseiller fédéral Hoffmann. L'ordre de service pose les principes suivants :

1. Aux *écoles de recrues de l'infanterie de montagne* on cherchera en premier lieu à former des soldats. Si l'instruction individuelle n'obtient pas un degré suffisant d'assurance et de perfection, il y aura lieu de retarder l'instruction du service de montagne. On se réglera sur les résultats constatés à cet égard pour fixer la durée du séjour de ces écoles à la montagne proprement dite.

2. On doit procéder d'une façon analogue aux *écoles de recrues de l'infanterie de campagne.* Les troupes ne doivent quitter la place d'armes que pour autant que l'instruction du tir et de la méthode de combat l'exigeront. L'ordre de service recommande d'utiliser, si possible, les grandes places de tir de l'artillerie pour l'instruction du tir de combat.

3. Il faut éviter le surmenage des recrues ; il faut laisser aux hommes le temps nécessaire pour prendre leurs repas, et pour se reposer le soir.

4. Dans la règle, la première semaine des cours de répétition doit être consacrée à l'instruction dans le cadre de l'unité de troupes,

tout au plus dans celui du corps de troupes dont l'unité dépend immédiatement.

5. Il faut apporter plus de soin et mettre moins de hâte à toutes les opérations de la mobilisation. Dans la règle, on évitera la marche aux cantonnements du cours préparatoire le jour de la mobilisation.

6. Aux cours de répétition, et, pour autant qu'aux manœuvres la situation tactique ne s'y oppose pas, la rentrée au quartier doit laisser à la troupe une à deux heures de marge pour un service intérieur minutieux, avant le repos.

A ce propos, l'ordre de service rappelle aux officiers combattants qu'eux aussi doivent se préoccuper de l'aptitude à la marche et de la santé de leurs hommes et de leurs chevaux, et ne pas s'en remettre de ce devoir aux seuls médecins et vétérinaires.

Tout cela est parfait, sauf en un point, le premier. La distinction imaginée par l'ordre de service entre le soldat sans épithète, formé à la plaine, et le soldat alpin, que l'on obtiendra, par la grâce de Dieu sans doute, en dix jours de montagne, est théorie pure et une théorie qui fait carrément fausse route. On pourrait tout aussi bien prétendre qu'une école de recrues-dragons doit, pendant les cinq premiers sixièmes de sa durée, viser à former le soldat, après quoi on le hissera pendant quinze jours sur un cheval et l'on obtiendra un cavalier. On a mal commencé l'instruction des troupes de montagne, mais on la continue plus mal encore. Les inspirateurs de l'ordre de service trahissent surtout leur méconnaissance de l'influence du terrain alpestre sur l'instruction et sur les mouvements d'une troupe. Cela n'est, du reste, pas étonnant. On peut compter sur un petit nombre des doigts d'une seule main les officiers actuels du haut commandement qui ont le sens de la montagne. Les décisions sont prises en chambre, qui est bien l'endroit le plus défavorable à cet effet.

Ce que le nouveau système offre de plus regrettable, c'est qu'il retardera encore le moment où des officiers jeunes auront acquis l'expérience nécessaire pour corriger les erreurs de leurs devanciers. Pour se rendre compte des exigences de l'instruction d'une troupe de montagne, il faut partager ses fatigues, ses besoins, participer directement comme acteur, et non comme spectateur seulement, aux difficultés qu'elle doit vaincre. Ce n'a pas été le cas des inspecteurs qui, depuis deux ans, ont suivi les troupes de montagne, et constaté les insuffisances de la méthode d'instruction. Ils n'ont eu pour ainsi dire aucune peine, et ne connaissent la montagne que

pour l'avoir parcourue à cheval ou à mulet, trouvant partout de bons abris, une alimentation rationnelle, leurs bagages et leurs ordonnances, bref, tout ce qui pouvait contribuer à leur donner une notion inexacte des conditions au milieu desquelles les troupes opérent. La conséquence est ce que nous voyons aujourd'hui. Non seulement on ne corrige pas, mais on recule. On ne pouvait pas adopter, pour l'instruction de nos alpins, une décision plus malencontreuse que celle de l'ordre de service.

Il n'est pas difficile de prévoir ce qui va se passer. Comme l'esprit militaire ne remplace pas le souffle sur une pente de 40 %, et que sept semaines de Plaines du Loup ou d'Allmend de Thoune ne sont qu'un médiocre entraînement à la marche sur chemin muletier ou sur les pistes de hauts pierriers, le service dit de montagne devra être maintenu très au-dessous de ses exigences. Sinon, on aura comme par le passé des gens éreintés qui jetteront par-dessus bord l'application, toute nouvelle pour eux, au terrain de la montagne des principes — dont quelques-uns inapplicables d'ailleurs — qui leur auront été inculqués à la caserne.

Actuellement, on consacrait trois semaines au service de montagne, mais comme la méthode d'enseignement était fausse, on a obtenu d'assez piteux résultats. Aujourd'hui, on garde la méthode fausse et l'on prolonge le service de plaine de huit jours, en se berçant de cette naïve illusion que huit jours de plus de prés plats formeront des alpins !

On a pourtant l'exemple des troupes de forteresse. Le message du Conseil fédéral l'avait très justement invoqué lorsqu'il s'est agi de créer les troupes de montagne. Mais aujourd'hui on ferme les yeux. Ce qui fait l'alpin c'est son bâton et les clous de ses souliers !

CHRONIQUE FRANÇAISE.

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau titulaire du ministère de la guerre : M. Noulens. — Qualités qu'exige l'emploi. — Le passage de M. Alexandre Millerand au pouvoir. — La division militaire du territoire de la France. — La création d'un 21e corps. — Toujours la question des traductions.

Le nouveau ministre de la guerre, M. Noulens, a eu des débuts plutôt fâcheux. Sans doute, il a soutenu devant le Parlement, et même il a fait voter à une forte majorité le projet de loi relevant les soldes des officiers et des sous-officiers ; sans doute, en cette

circonstance, il a déployé une louable énergie ; sans doute, il a pris la défense des généraux qu'on voulait exclure de la faveur accordée aux autres officiers. Mais, battu sur ce point, il a accepté sa défaite avec une résignation qui n'a pas produit une impression heureuse. Les militaires aiment la combativité ; et ils auraient désiré que leur défenseur en montrât davantage. Il a laissé voter un amendement presque anticonstitutionnel et dont il lui a fallu, à quelques jours de là, demander la suppression. Il a donné aux gardiens de batterie le titre de « portiers-consignes » qui, d'abord, ne s'est jamais appliqué à eux, et ensuite a disparu depuis plusieurs années de la terminologie militaire. Bref, il a paru mal connaître l'armée dont il est le chef ; et, juriste en même temps que parlementaire, il a fait introduire dans les lois des dispositions qui ne devaient pas y avoir place, à telles enseignes, qu'il a dû, venant à résipiscence, les en faire disparaître.

Il faut confesser que la tâche qu'il a assumée est terriblement difficile et que, pour s'en être chargé, il lui a fallu ou beaucoup de courage ou beaucoup d'inconscience. S'il s'était bien rendu compte de la situation, nul doute qu'il se serait dérobé au périlleux honneur que lui a offert la confiance de M. Doumergue. Ni la bonne volonté ne lui fait défaut, ni la puissance de travail, ni la probité. Mais sa compétence est limitée, et, en ce moment, nous aurions besoin d'un homme plus que compétent. Un bon ministre ordinaire n'est pas suffisant pour mener à bien l'œuvre de réorganisation qui s'impose depuis longtemps, et dont l'accomplissement est devenu d'autant plus pénible qu'il aura été retardé davantage.

M. Millerand paraissait taillé pour effectuer des réformes. Eh bien ! on n'a qu'à lire le livre dans lequel il a étalé et fait foisonner ses réformes pour reconnaître le peu de progrès réels qu'il a su réaliser pendant l'année (exactement un an moins deux jours !) qu'il a passée au ministère de la guerre.

Sans doute, il a fait illusion. Il a profité de sa réputation d'homme de combat quelque peu brutal et intrépide. Et il a habilement utilisé les circonstances favorables pour la fortifier. L'opinion publique l'a accueilli avec bienveillance, et elle a porté à son actif des actes préparés par ses devanciers et qu'il n'a eu que la peine de signer à moins qu'ils lui aient été imposés par l'état des esprits. Elle a approuvé certaines des mesures de rigueur qu'il a prises et qui étaient vraiment bien faciles à prendre. Elle a salué comme une preuve de courage tel retour en arrière opéré avec désinvolture. Le règne de M. Millerand a été une déception profonde pour les

amis éclairés de l'armée. Il n'a apporté de satisfaction qu'à la foule de ceux qui l'aiment routinièrement, si je peux ainsi parler, et qui cherchent le secret de l'avenir dans le passé et dans la tradition.

* * *

On sait que la création d'un nouveau corps d'armée n'est pas unanimement approuvée. Certaines personnes estiment que mieux vaudrait réduire le nombre de ceux qui existent, sauf à donner à chacun d'eux une plus forte densité et à mieux distribuer leurs régions respectives.

Il est évident, en effet, qu'en les répartissant, à l'origine, lorsqu'on a divisé la France en dix-huit territoires militaires (le 19e était l'Algérie), on n'a pas tenu assez compte des nécessités de la concentration sur les frontières menacées. On s'est plus préoccupé d'égaliser les ressources fournies par le recrutement que de préparer la défense du pays. Il en est résulté un danger auquel on a remédié, faiblement, depuis, en créant un 20e corps d'armée (Nancy). On vient d'y remédier plus efficacement — encore que ces remaniements successifs ne soient que des mesures de palliation et bien qu'un plan d'ensemble arrêté dès l'origine, et complet, eût été de beaucoup préférable — en créant un 21e corps d'armée (Epinal).

Il comprendra le département de la Haute-Saône (arrondissement de Gray), le département de la Haute-Marne (arrondissement de Langres, cantons d'Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Chaumont, Nogent-en-Bassigny), le département des Vosges (arrondissements d'Epinal et de Saint-Dié, moins le canton de Gérardmer), arrondissement de Mirecourt (cantons de Darney, Dompaire, Monthureux-sur-Saône), le département de Meurthe-et-Moselle (cantons de Blamont, Cirey, Badonvillers, Baccarat).

* * *

A propos du rapprochement que j'ai fait entre les deux récentes traductions des *Souvenirs* du Dr Henri Roos, on m'a reproché de n'avoir pas été heureusement inspiré en faisant passer la camaraderie avant la galanterie, et en admettant sans examen que le lieutenant-colonel Buat était plus digne de confiance que Madame Lamotte. Le fait est qu'il a à son compte de notables contre-sens. Ayant pu me procurer le texte allemand, je relève, en effet, qu'il l'a parfois mal interprété. Il a traduit *Frühjahr* par « février », comme s'il y avait *Februar* (page 2), et il a écrit : « depuis un an déjà », alors que Roos avait dit : « un an plus tard. » Le *schon* l'aura trompé dans l'expression : « *Ein Jahr später schon* ». De même, il a vu

des « vêtements » où il y avait des « bas » *(Strumpfe*, page 4). Il a vu un enfant « choir sur le sol », alors que, en réalité, ce fut la mère qui tomba *(dass sie... zu Boden fiel*, page 10*)*. Il prétend que, en donnant l'ordre de faire le fourrage pour vingt et un jours, on omit d'en indiquer le moyen. Or, je lis, page 15 : « *Auch auf welche Art und Weise war darin angegeben.* » Le colonel Buat raconte que, en raison de la forte chaleur, on « visita » les glacières (en réalité, on se mit à leur recherche — *aufgesucht* — page 22) et qu'on donna aux chevaux des morceaux de glace alors que c'étaient les hommes à cheval qui se les passaient de main en main. Il n'a compté qu'une seule voiture alors qu'il y en avait plusieurs *(mit einigen stark beladenen Wagen*, p. 48). De même, d'après lui, on n'a pas été inquiété une seule fois par des Cosaques, tandis qu'on l'a été une fois *(...sind wir nur einmal durch Kosaken beunruhigt worden*, page 58*)*. Il a vu Roos étreindre amicalement un blessé, alors qu'il n'avait fait qu'aider à le panser (*...und nachdem wir ihn gemeinschaftlich verbunden hatten*, p. 82). Il attribue à des chutes d'arbres et de branches des dommages qui furent dus à la chute de boulets (page 88). Il entend une explosion, et il croit qu'elle eut lieu au milieu de la nuit, alors que ce fut au milieu de la ville *(in der Mitte der Stadt*, p. 96*)*. Il parle d'une route « dont » Roos s'était entretenu, tandis qu'il s'était entretenu « sur » elle *(...von der Strasse nach Kasan, auf der wir... unterhalten hatten*, p. 103). Il compte trois thalers quand il n'y en avait que deux *(zwei*, p. 164). Il confond *denken* et *danken* et traduit : « *Das werde ich Ihnen gedenken* ! » par : « Je vous remercie », et non par : « Je m'en souviendrai » (page 165).

Je pourrais continuer longtemps ainsi. Mais c'est assez pour me prouver que j'ai eu tort de croire Madame Lamotte moins fidèle que le colonel Buat. Il n'en reste pas moins surprenant que, ayant sous les yeux les mots *Trompeter* (page 100) et *Georgenkreuz* (p. 199), elle ait traduit le premier par « tambour » et le second par « croix de la légion d'honneur » !

Un mot encore pour calmer l'indignation du correspondant qui parle de l'ignorance des professeurs d'allemand de l'Ecole de guerre. Ce n'est pas l'allemand qu'enseigne le colonel Buat : c'est la tactique. Il est donc fort excusable d'avoir par-ci par-là altéré le sens. Il ne s'occupe qu'accessoirement de faire des traductions, et quelques petites inexactitudes ne comptent pas. Il en a commis de plus inexplicables dans son livre sur l'artillerie (édité chez Doin). Je me rappelle notamment une erreur que j'y ai relevée relative aux

poudreries. Mais ces légères taches n'empêchent pas sa traduction d'être facile et agréable à lire. Et puisqu'on parle de l'ignorance des professionnels qu'on sache bien qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre les traductions récentes des *Souvenirs* de Roos et celle que M. Jæglé, professeur d'histoire à Saint-Cyr, a eu le triste courage de publier jadis ; en particulier celle de la *Nation armée* de von der *Goltz* et celles des *Lettres* du prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen. Le style en était inqualifiable, et les altérations de sens y fourmillaient. Non pas seulement à toutes les pages, mais presque à chaque ligne, on pouvait en relever. Ne soyons donc pas trop sévères, surtout pour quelqu'un qui n'est pas de la partie et qui ne s'occupe que par délassement, en quelque sorte, et pour notre agrément, de nous faire connaître de très intéressants souvenirs, très dignes d'être mis à notre portée.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le projet de réforme de l'armée et de la marine.

Au cours de l'automne passé, les deux gouvernements de la Monarchie réunis ont dressé le budget commun pour le premier semestre de 1914, et délibéré sur les crédits supplémentaires réclamés par l'administration de la guerre et de la marine afin de combler les frais d'armements provoqués par la crise politique. Ces deux gouvernements se sont, en outre, occupés du projet de réformes pour l'armée et la marine.

En ce qui concerne ce projet, il a été décidé d'augmenter de 31 300 hommes le contingent annuel de recrues. La répartition aura lieu de la façon suivante :

16 500 hommes pour l'armée :
1 500 » » la marine de guerre ;
7 300 » » la landwehr autrichienne ;
6 000 » » la honved hongroise.

Cette augmentation rend possibles les réformes suivantes, parmi les plus urgentes de notre organisation militaire.

L'augmentation de l'effectif de paix des compagnies d'infanterie réparties aux territoires-frontières, effectif actuellement insuffisant ; cette mesure indispensable évitera, dans les complications politiques à venir, un appel des hommes ne faisant plus de service actif. Les mobilisations exceptionnelles des dernières années de crise ont porté préjudice tant aux

intérêts économiques et financiers de l'Etat qu'à ceux des particuliers: il serait bon d'y remédier à l'avenir.

Les effectifs des détachements de mitrailleurs, de la cavalerie, de l'artillerie et de troupes techniques demandent aussi à être complétés; de plus, on dotera de nouvelles formations ces deux dernières armes.

L'armée active et les deux landwehr doivent remplir la même tâche et servir à la même fin; il faut donc que leur degré de préparation à la guerre soit le même et qu'elles reçoivent leur instruction dans des conditions identiques; cela est évident. Mais ce résultat ne sera atteint que lorsque les effectifs de paix des landwehr et de l'armée seront égaux.

On avait déjà soulevé ce principe de l'égalité en 1912, lors des délibérations sur les dernières réformes militaires; des raisons multiples ont empêché sa réalisation.

Dès cette époque, les Etats voisins ont considérablement développé leur puissance militaire et augmenté entre temps, les ayant jugés trop faibles, ces mêmes effectifs que nous obtiendrons, nous, après avoir exécuté les mesures qui viennent d'être décrétées. Aussi bien est-ce maintenant une nécessité impérieuse d'accroître les effectifs de l'infanterie de landwehr et de mettre sur un pied d'égalité les deux landwehr et l'armée active.

Certes, il eût été désirable de réaliser sans retard toutes les mesures arrêtées dans l'intérêt de notre puissance militaire; mais il a fallu tenir compte des capacités financières de la Monarchie et répartir sur plusieurs exercices les dépenses qu'entraînera la nouvelle organisation.

En conséquence, le contingent de recrues ne sera pas augmenté d'un seul coup, mais croîtra chaque année régulièrement pendant 3 à 5 ans.

Le projet primitif du ministère de la guerrs prévoyait un programme beaucoup plus vaste; il a fallu le remanier jusqu'à trois fois pour qu'il fût agréé des deux ministres des finances. Et ce n'est que sous sa troisième forme que le programme, malheureusement très réduit, a été agréé par les deux cabinets, et qu'il sera présenté aux deux Parlements comme projet de loi.

Ce projet complète la loi sur les réformes militaires de 1912 et réalise les vœux les plus pressants de l'administration de l'armée.

Pour la landwehr autrichienne, le contingent de recrues comprendra, au maximum, 34 296 hommes. Sous le régime de la loi actuellement en vigueur, ce contingent comptait 22 316 recrues, et devait atteindre, au bout de 6 ans seulement, le chiffre de 26 996 hommes. Un contingent de 31 000 recrues, au maximum, sera attribué à la landwehr hongroise. Il s'éleva cette année à 21 500 hommes et devait compter 25 000 hommes dès la troisième année après l'entrée en vigueur de la loi.

Avec le service de deux ans, l'augmentation de l'effectif de paix donnera 2 × 31 300 hommes, soit 62 600 hommes, dont 33 000 reviendront à l'armée active, 14 600 à la landwehr autrichienne et 12 000 à la landwehr hongroise.

La loi actuelle fixait l'effectif de paix de l'armée de terre à 344 000 hommes ; comme le contingent annuel pour l'année est augmenté de 16 500 recrues, l'effectif de paix s'élèvera désormais à 377 000 hommes. Cette année, l'effectif de paix de l'armée de terre comptait, au total, 333 358 hommes. L'augmentation est donc de 53 642 hommes.

Cette seconde loi permet, en outre, de remédier à l'insuffisance du corps des sous-officiers. Par là même, le service de deux ans pourra être appliqué sans exceptions, au lieu que maintenant de nombreux sous-officiers sont obligés de demeurer 3 ans sous les drapeaux afin de parer à la pauvreté des effectifs.

Ce projet astreint de plus l'administration de l'armée à ne plus réclamer de nouveaux crédits au budget commun ou aux deux gouvernements durant un certain nombre d'années, soit pendant la mise à exécution de la réforme militaire.

Nous avons déjà dit un mot des dépenses extraordinaires qui furent causées par la mobilisation de l'année critique 1913 : elles atteignent à peu près le chiffre de 400 millions et figurent à titre de crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1912 et 1913.

De plus, l'augmentation des contingents de recrues provoquera une dépense de 150 millions, qui sera répartie sur plusieurs exercices ; 11 millions seulement grèveront le budget du premier semestre de 1914.

L'administration de la marine, elle aussi, a présenté un programme au ministère commun, mais qui ne contenait aucune demande de crédits pour 1914. Par contre, ce programme vise la construction de quatre dreadnoughts, de plusieurs petits croiseurs et de quelques autres unités, avec un coût total de 426 millions de couronnes. La construction de ces bâtiments est renvoyée à une époque ultérieure et on en répartira la dépense sur plusieurs exercices.

Le programme du ministère de la guerre prévoit, en tout premier lieu, l'augmentation des effectifs de paix de l'*infanterie* des territoires-frontières.

Quant à la *cavalerie*, elle recevra deux nouveaux régiments. On attribuera de plus à chaque régiment un contingent spécial de chevaux pour les sections de télégraphistes et les pionniers de cavalerie.

Cette dernière mesure nécessitera une augmentation, évaluée à 2000 chevaux, de l'effectif de paix.

Une autre innovation consiste dans l'acquisition d'appareils de signaux optiques avec lumière artificielle ; ce système permet de correspondre à de grandes distances, même par un temps couvert.

Comme on s'est abstenu, cette année, de confier à des particuliers les chevaux des hommes en congé, la cavalerie se trouve avoir une réserve de 2500 chevaux, grâce à laquelle les nouvelles unités pourront être rapidement constituées.

Pour ce qui concerne l'*artillerie*, le projet prévoit et l'augmentation des effectifs et la création de nouvelles formations.

L'armement des batteries de campagne dans les territoires-frontières est complété par l'addition de deux caissons de munitions ; celui des batteries montées par l'adjonction de deux caissons de munitions et d'un fourgon de matériel.

Dans l'artillerie de montagne interviendra prochainement une transformation complète du matériel qui exigera en même temps un accroissement des effectifs.

Le but de ces formations nouvelles dans l'artillerie est de porter le nombre des pièces attachées à la division d'infanterie de 42 à 60, soit 36 canons et 24 obusiers, groupés en 10 batteries de 6 pièces. L'artillerie de montagne aussi bénéficiera d'une augmentation de trois régiments ; enfin, il s'agit de poursuivre l'organisation de l'artillerie de landwehr.

Quant aux *troupes techniques*, le projet propose les mesures suivantes:

Ajouter une quatrième compagnie aux bataillons de sapeurs; transformer le demi-bataillon de pontonniers en un bataillon de pontonniers avec siège à Krems sur le Danube ; former une compagnie de mineurs du service fluvial de l'ancien cadre des détachements de mineurs du service fluvial. Un bataillon de sapeurs doit être créé en Bosnie, ainsi qu'un bataillon de pionniers de Bosnie-Herzégovine.

CHRONIQUE ESPAGNOLE.

(De notre correspondant particulier.)

Le général Luque quitte le ministère de la guerre sans avoir pu réaliser son programme de réformes. — Le nouveau ministre. — La campagne du Maroc traîne en longueur. — Echec du recrutement volontaire. — Eparpillement des forces. — Enervement général.

En dehors de sa vie ordinaire. notre armée n'offre actuellement à la curiosité des lecteurs étrangers, aucun fait pouvant être d'un intérêt quelconque. C'est pourquoi je me suis abstenu, ces derniers temps, de vous envoyer périodiquement des correspondances et, si je crois aujourd'hui devoir rompre mon silence, c'est malheureusement moins parce que je suis enfin en mesure de vous communiquer quelque chose valant la peine d'être consigné que tout simplement afin de ne pas établir des solutions de continuité trop prolongées entre les chroniques espagnoles.

Vous avez déjà appris, par la presse, l'arrivée au gouvernement du parti conservateur, ce qui a déterminé la sortie du général Luque, du ministère de la guerre. La veille du jour où le comte

de Romanonès présenta au roi la démission du cabinet libéral, le général Luque avait lu, à la Chambre, plusieurs projets de loi portant sur des réformes dans l'organisation générale de notre armée et la constitution des cadres de l'état-major général. Comme le dit ex-ministre a passé un temps relativement très long à la tête de l'armée, le fait singulier d'avoir soumis au corps législatif des projets importants, précisément quelques heures avant la retraite du cabinet, ne laisse pas vraiment d'être le comble de la malchance. Que ce soit là le résultat d'un hasard malencontreux ou qu'il s'agisse plutôt d'une satisfaction toute platonique accordée, au dernier moment, à ceux qui s'impatientaient de voir les jours succéder aux jours et les années aux années, sans que la moindre part du programme des réformes défendues jadis par le général Luque se fût effectuée, le fait est que celui-ci est parti du ministère sans avoir réalisé les grandes espérances fondées sur lui. Il est fort possible que les circonstances ne lui ont pas été favorables et je veux en tout cas bien croire que c'est lui qui déplore le plus son échec, grâce auquel voilà notre armée condamnée au *statu quo* pour Dieu seul sait encore combien de temps. Il se peut également puisque dans notre pays les choses bizarres n'arrivent que trop souvent, il se peut, dis-je, que les réformes fondamentales, dont ont si grand besoin nos institutions militaires et que n'a pu accomplir le général duquel l'opinion publique les attendait, finissent par être exécutées par le successeur de celui-ci, bien qu'il n'ait jusqu'ici communiqué à qui que ce soit quelles sont ses vues au sujet de nos grands problèmes militaires.

En quittant le ministère de la guerre, le général Luque a pris la direction de la garde civile (gendarmerie) et le général Echagüe, qui commandait les troupes de police, a reçu le portefeuille de la guerre. Ce général sort de l'infanterie, et a fait, dans les premières années de sa vie militaire une carrière extrêmement rapide : à peine âgé de vingt-quatre ans, il était déjà lieutenant-colonel et commandait un bataillon de chasseurs. Je me hâte d'ajouter que cela se passait durant la seconde guerre carliste, alors que des exemples de ces avancements-éclairs, inconnus dans toute autre armée, n'étaient que trop fréquents, ce qui dénotait une manière spéciale d'envisager les choses. D'autre part, le général Echagüe est considéré comme un officier de mérite ; il a été chargé de commandements très importants, tels que celui de la Maison du roi, du corps des hallebardiers, de la région militaire de Valence, etc., etc. Quant à ses idées relativement à ce que devrait être notre armée, il ne s'est, je le répète, pas exprimé publiquement à ce sujet, n'ayant jamais

siégé au Parlement, ni eu l'occasion, que nous sachions, de dire ou d'écrire quelque chose y ayant trait. Pour le moment, toutes les préoccupations du ministre de la guerre convergent vers le Maroc, où les opérations militaires ont fini par prendre un caractère de chronicité extrêmement fâcheux et qui rappelle en quelque sorte la tournure qu'adoptèrent jadis nos campagnes, soit contre les carlistes, ou contre les insurgés d'outre-mer. Ces guerres, qui traînent ainsi en longueur finissent par énerver l'armée, mécontenter la nation et, last not least, trop forcer les finances. Nous entretenons au Maroc depuis un temps évidemment trop long, une armée de 80 000 hommes environ et, malgré la bravoure et la discipline de nos officiers et de nos soldats, le temps passe sans qu'il soit possible de prévoir quand il nous sera permis de réduire à des chiffres raisonnables les effectifs de nos troupes d'Afrique, troupes qu'il serait d'autant plus nécessaire de rapatrier en grand nombre qu'elles ont été recrutées par la loi du service obligatoire, les unités coloniales n'existant pas en quantité suffisante pour parer aux nécessités qui nous sont imposées au Maroc. Comme je vous l'ai dit dans une de mes chroniques précédentes, l'enrôlement volontaire pour le service au Maroc, grâce auquel le général Luque avait pensé pouvoir résoudre le problème, n'a donné que des résultats négatifs : les recrues volontaires ont fait défaut, tant au point de vue du nombre qu'à celui de la qualité. En dernière instance, on avait cru à l'efficacité de remettre à une entreprise particulière le soin de recruter çà et là des hommes voulant servir en Afrique moyennant certains avantages ; cette mesure. tout en étant pas de celles qu'approuve la pure morale eût peut-être pu donner quelques résultats tangibles s'il avait été possible de compter sur l'activité de l'entrepreneur d'hommes et de ses agents ; mais cet entrepreneur, n'ayant pas versé, dans le délai légal, la caution correspondante, a vu sa collaboration refusée et le recrutement volontaire continue donc à l'état de projet.

En attendant, l'armée d'Afrique se voit paralysée par un ennemi qui, n'offrant pas de grands noyaux de résistance, ne peut être frappé d'une façon décisive et qui, en se dispersant sur des étendues de terrains considérables, oblige à occuper un nombre excessif de positions et partant à éparpiller les forces. Il arrive donc de ce fait que malgré des effectifs disproportionnés aux ressources purement militaires de l'ennemi, celui-ci réussit encore de temps en temps à nous infliger quelques pertes sensibles en attaquant brusquement un de ces petits postes établis, à tort ou à raison, un peu

partout, sur toute ou presque toute la zone marocaine où doit s'exercer l'influence de l'Espagne.

Il est notoire que nous ne serions pas arrivés à cette situation, qui, à moins que l'on ne trouve d'autres moyens de pacification nous mènera à une impasse, si les hauts chefs que nos gouvernements ont envoyés au Maroc avaient fait preuve d'une plus grande habileté comme diplomates et surtout comme administrateurs. Après avoir comblé d'éloges le général Alfau, commandant de la zone de Tétouan, où nous avons maintenant surtout à combattre, on en est arrivé à comprendre que c'était une grave erreur que d'attribuer à ce général les aptitudes requises par l'œuvre qui lui avait été confiée. Il a alors été remplacé par le général Marina, dont l'expérience des affaires marocaines, acquise lors des campagnes du Rif, semblait une garantie du succès. Peut-être ce succès sera-t-il plus tard une réalité ; pour le moment, nous devons nous contenter de quelques améliorations dans les détails, mais la situation générale au Maroc est telle que les gens de bon sens se disent que tout en admettant la nécessité de nous établir solidement en Afrique l'instant est arrivé de penser sérieusement à mettre fin à un état de choses dont la durée commence à suggérer à tout le monde certaine crainte pour l'avenir, en songeant aux sacrifices que la nation s'impose en Afrique, tandis qu'elle a besoin de tant de choses pour maintenir sa propre vitalité et suivre le progrès dans toutes ses manifestations économiques et sociales.

* * *

Je devrais dire l'enthousiasme avec lequel les Espagnols ont reçu la visite de M. Poincaré, ne fût-ce qu'à cause de l'influence que cette visite peut avoir sur les relations de la France et de l'Espagne, au point de vue des groupements des pays européens. Mais, les indications à ce sujet n'étant que fort vagues et imprécises, il vaut mieux, quant à présent, s'abstenir de tout commentaire qui ne saurait reposer sur une base certaine.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le problème militaire au commencement de 1914.

L'année 1913 s'en va, mais la crise qui travaille l'armée italienne subsiste toujours. On peut même dire qu'elle s'est encore aggravée, ce qui du reste n'est pas étonnant. Jusqu'à présent, en effet, on a

toujours adopté le système très commode des *combinazioni*, qui ont l'air de contenter tout le monde, mais qui en fait laissent toujours les choses en état nébuleux, imprécis. Le ministre actuel de la guerre est passé maître en cet art ; il y a désormais une bonne dizaine d'années qu'il retouche par-ci, retape par-là, et qu'il se garde de faire volontairement rien de décisif.

Ce genre va très bien en temps normal, car en Italie on a la louable habitude de ne pas trop se frapper l'esprit, surtout à l'égard des choses militaires. Pourvu que les défilés aillent bien, chacun est satisfait. L'incompréhension générale, hors de l'armée, des questions militaires en devient même attendrissante.

Ça marche donc cahin-caha en temps normal, mais vienne un événement extraordinaire, on est très étonné d'entendre des craquements en haut et en bas. Et l'événement est venu; l'expédition militaire en Lybie — ne l'appelez pas une guerre s. v. p. — expédition qui, faite avec les éléments d'une armée déjà boiteuse, l'a condamnée complètement à la petite voiture.

Ce sont choses qui peuvent arriver à tout le monde ; l'essentiel est d'y trouver remède. Or, 1913 s'en va et de remèdes on n'en voit point venir. Il n'y a pas plus d'une quinzaine de jours, notre ministre de la guerre, en proie à un profond découragement, disait à un de nos représentants à l'étranger que jamais, depuis 1866, l'armée italienne n'avait traversé une crise semblable. Oui, en effet, puisque les causes en sont toujours les mêmes, en 1913, en 1866, en 1849 ; nous le savons, l'imprévoyance est chez nous un rite. Pourquoi n'avoir pas le courage de le reconnaître ?

Et pourtant la nation croit posséder une armée idéale ; la nation est contente, car elle ne voit de l'armée que les accessoires, et ceux-ci sont très brillants. Comment, vous ne connaissez pas cet autre truc ? il est très employé. La manie de l'accessoire est une caractéristique de l'armée italienne et aussi du caractère national ; c'est un reste des anciennes habitudes hispano-napolitaines, avoir une voiture, mais ne pas dîner. Or donc, par exemple, beaucoup de grands chefs, mais peu de troupes, une belle cavalerie mais peu d'infanterie ; une aérostation militaire très développée, qui absorbe les officiers par centaines, mais en revanche pas de cadres dans les armes qui combattent ; des musiques tonitruantes et qui ne vont pas à la guerre, mais pas de régiments. La définition du canon, bien connue en nos écoles, un trou avec quelque chose autour, s'applique très bien à ce système, à cette excellente méthode italienne en matière d'organisation. Compléter et soigner les acces-

soires, ceux qu'on voit ; laisser l'essentiel se former comme il peut. *Si arrangi.*

Mais n'exagérons pas les appréciations ; venons aux faits. L'armée souffre de deux graves maladies, anémie de soldats et anémie d'officiers, et c'est pourquoi elle est en état de crise. Quant aux soldats, les opérations en Lybie en absorbent et en absorberont pour longtemps environ 70 000. Même si tout s'arrange là-bas, ce qui est très improbable, il faudra y laisser normalement 30 000 hommes. Par conséquent, selon la plus optimiste des solutions, notre armée permanente devrait passer de 250 000 à 280 000 hommes. Ce ne serait pourtant pas suffisant ; on sait même à Tombouctou que nos unités ont des effectifs ridicules; il n'y auraitdonc rien d'exagéré à espérer un effectif budgétaire de 300 000 hommes.

Ceux-ci, en tant qu'hommes, seraient faciles à avoir, même avec le service de deux ans, d'autant plus que pour les colonies, l'Abyssinie pourrait nous fournir des guerriers à volonté ; au contraire, ce qui manque, est l'argent, surtout parce qu'on n'a pas su le demander à temps. Il y a deux ans, le pays aurait donné volontiers tout l'argent nécessaire : aujourd'hui, il se méfie.

Le mécontentement national est grand, en effet ; les dernières élections, malgré l'étonnante intervention gouvernementale, l'ont laissé largement percer. Seulement — et cette remarque mérite attention — il n'a pas pour cause, comme les socialistes le crient, l'occupation de la Lybie, mais plutôt la manière dont toute cette affaire, et surtout l'action militaire, a été conduite. La direction qu'on a voulu lui donner — peut-être avec raison, nous ne le savons pas encore — a coûté et coûte extrêmement cher. On a dépensé avec une largesse sardanapalesque ; l'intendance militaire a pu croire qu'elle disposait des trésors de Golconde ; on est tombé dans un gaspillage intense. Dans les plus infimes garnisons de notre nouvelle colonie, il y a des provisions pour des milliers d'hommes et pour d'innombrables années. On cite un magasin d'un pays perdu, qui peut alimenter en boîtes de lait condensé, 4000 hommes pendant treize ans ! Et maintenant on est obligé de revendre ; avis aux amateurs. Ces choses sont à la connaissance de tous et on comprend que le pays veuille, avant d'avancer de nouvelles sommes, avoir, si possible, les comptes de celles dépensées. Gros sujet à contestations entre le gouvernement et les députés socialistes, pendant les dernières séances de la Chambre. Avec un tel état des esprits, le moment ne serait déjà pas trop bon pour demander de nouveaux crédits; or, à cette première raison qui, à elle seule suffisait, s'ajoute encore et surtout le manque d'argent.

Cette difficulté-là, à laquelle le ministre se heurte, justifie quelques remarques. L'Italie s'est prise de passion, elle aussi, pour les gros effectifs, pour le nombre des soldats. Elle aussi croit que sa puissance sera en relation avec la quantité de ses corps d'armée, ce qui fait qu'aux douze corps existants, elle veut joindre deux corps coloniaux, et avoir quatorze corps d'armée. Si l'on persiste dans ces idées, et les difficultés financières aidant, il est inévitable que l'organisme soit disproportionné aux ressources, et qu'il en reste anémié. Si, procédant à un calcul très grossier, on divise le chiffre des budgets ordinaires de la guerre des différentes armées par le nombre des corps d'armée qu'elles entretiennent, on voit que l'Italie dispose de 20 millions par corps d'armée, tandis que les autres nations dépensent de 30 à 35 millions. L'augmentation du budget de la guerre italien ne devrait par conséquent pas être seulement proportionnée à la majoration des effectifs, mais elle devrait aussi procurer à ces effectifs ce dont ils ont besoin. On arriverait de cette manière à des chiffres qu'on ne peut espérer réaliser. Ainsi le frein financier s'oppose à la tendance au nombre, et il ne resterait, pour avoir des corps d'armée d'une certaine solidité, qu'à se résigner à les réduire à moins de douze — surtout à moins de quatorze — mais bien composés et bien organisés.

D'autant plus qu'une autre considération s'impose. L'Italie est un pays de mer et de montagnes ; tous ses théâtres probables de guerre sont ou maritimes ou montagneux ; ce qui veut dire que ses forces militaires doivent essentiellement être une flotte et des troupes de montagne ; or, tout le monde sait que pour l'une et pour les autres, la qualité vaut plus que la quantité.

Le discours de la couronne, prononcé à l'ouverture de la nouvelle législature, a donc eu raison de faire prévoir que les nouveaux sacrifices financiers seront surtout au bénéfice de la marine. Beaucoup sont convaincus que l'armée de terre a ce qu'elle doit avoir, et qu'il s'agit seulement pour elle de proportionner son organisation aux crédits disponibles.

Cette idée, en effet, perce et se généralise ; les discussions à ce propos ne sont pas seulement d'aujourd'hui, elles sont anciennes ; mais c'étaient alors des discussions académiques et théoriques ; il n'y avait pas urgence. Maintenant que les faits s'imposent, qu'il faut venir à une décision, c'est avec satisfaction qu'on voit reprendre les échanges d'idées sur cette question d'organisation. Il est surtout consolant de voir que cette fois-ci quelqu'un de nos généraux les plus cotés se mêle aux discussions. Constatons que le

courant de ceux qui veulent proportionner l'organisation de l'armée au budget que le pays peut vraiment y consacrer, est assez fort.

Mais une autre question, elle aussi très importante, exerce son influence dans cette délicate question des effectifs. Il ne suffit pas que ceux-ci soient nombreux, il faut les encadrer. Or, l'Italie est un pays où l'ignorance populaire est encore très grande — en moyenne 50 % d'illettrés — première raison pour chercher un bon encadrement. Ensuite, le caractère national est tel qu'il a besoin d'une constante et énergique direction ; autre raison d'excellent encadrement. Les dernières opérations en Lybie ont été la meilleure et la plus convaincante preuve de ce fait, preuve qui a frappé tous ceux qui ont voulu voir. Les unités, celles de l'infanterie surtout, ont été ce qu'étaient leurs chefs. Nos artilleurs, par exemple, savaient déjà combien de coups ils devaient tirer pour appuyer la progression de telle ou telle autre unité ; le bataillon X avait besoin du renfort d'une centaine de coups ; au bataillon Z une trentaine suffisait. Sans continuer de longues et peut-être aussi pénibles explications, on peut affirmer qu'en Italie, beaucoup plus qu'ailleurs, les cadres sont tout.

Si donc on voulait augmenter de beaucoup les effectifs, où trouverions-nous les cadres ? L'Italie ne dispose pas de grandes ressources à cet égard ; l'instruction des classes moyennes n'est pas non plus très élevée, ce qui rend le choix des officiers assez limité. Tellement limité que, même parmi les officiers actuellement en service, il y a beaucoup trop de déchet. Laissons de côté les opérations de Lybie, pour demander une preuve à d'autres faits. Aux examens que les capitaines et les lieutenants-colonels doivent passer pour la promotion au grade supérieur, le 50 % ne réussissent pas. Pourtant ces soi-disant examens ne sont pas difficiles, ce sont des examens de pur bon sens. Il y aurait donc beaucoup à éliminer dès à présent dans l'armée active.

On s'en abstient, parce que pour les officiers comme pour les effectifs de la troupe, règne la conception du nombre. La qualité est une question secondaire, l'important est d'avoir les cadres remplis. C'est pour cette raison qu'actuellement le service des officiers est devenu obligatoire, on en maintient contre leur volonté et c'est encore pour cette raison qu'on a fait tout le possible pour refaire une virginité aux officiers jugés incapables pour le grade supérieur, ou qui ont donné de mauvaises preuves en Lybie. C'est pour cette raison, enfin, qu'on ramasse dans le pays tout ce qu'on peut ramasser, pour fabriquer à la hâte des sous-lieutenants.

Pas besoin d'en savoir long, pas besoin de donner de fortes garanties d'éducation morale ; on baptise les jeunes gens sous-lieutenants et on les lance, en disant qu'ils se formeront ensuite. *Si arrangino.*

Dans cette question, le ministre semble ne voir qu'une chose, l'interpellation probable à la Chambre, à laquelle il répondra par un de ces discours brillants, mais vides, dont il a la spécialité. Il dira que tout est prêt, que les cadres sont complets ; personne ne lui demandera rien au sujet de la qualité de ces cadres, il rencontrera l'approbation unanime, et tout le monde, du moins à la Chambre et au ministère, sera content.

Tout ceci pour établir que, si les difficultés à surmonter pour obtenir ce nombre des officiers sont déjà telles aujourd'hui, et conduisent aux conséquences que j'ai dites, elles deviendraient bien plus importantes si on voulait encore augmenter nos effectifs. Il y a là une limite qui s'impose et qui, jointe à celle que fixent les disponibilités financières, suggère de sérieuses réflexions. La solution de la crise qui travaille l'armée italienne est toute dans la résolution de ce problème : proportionner ou ne pas proportionner l'organisation de l'armée aux ressources disponibles en argent et en cadres. L'avenir de l'armée est dans les mains de ceux qui doivent décider de la question, et selon qu'ils voudront faire grand ou qu'ils préféreront faire solide.

Mais il faudra surtout qu'ils se décident ; car ça n'a l'air de rien, mais c'est une grande difficulté. Qui connaît l'Italie sait combien le caractère national répugne aux décisions nettes et précises. On en sortira très probablement avec une autre *combinazione* à la Giolitti ; on donnera deux bonnes mains de ripolin et à la prochaine occasion tout craquera à nouveau. Rien à dire, ce sera très italien.

Nous avons cru faire chose utile en commençant nos correspondances de 1914 par cet aperçu synthétique des questions fondamentales qui intéressent l'armée italienne. On aura ainsi le point d'orientation pour juger de l'importance effective de tous les faits militaires de la présente année.

Chronique hollandaise. — *Erratum.* — Une erreur de mise en pages a rendu difficilement compréhensible une partie de la chronique hollandaise de décembre 1913. A page 931, l'alinéa qui commence par les mots « Toutefois la composition des compagnies,... », ainsi que les alinéas suivants jusqu'aux mots «... en présidant à sa réali-

sation pratique » à page 932, doivent être transposés à page 934, après l'alinéa qui se termine par les mots : « d'autres différences encore sont relatives à l'encadrement. »

INFORMATIONS

† **Le colonel Camille Favre.** — La mort très soudaine du colonel Camille Favre, à Genève, aura éveillé une douloureuse sympathie dans tous les milieux d'officiers de Suisse. Peu de figures y étaient plus connues ; parmi les anciens, il était de ceux que chacun entourait des sentiments les plus respectueux et de la plus cordiale camaraderie : on aimait à le rencontrer, chaque automne, sur nos terrains de manœuvres, toujours bienveillant, toujours affable, avec sur les lèvres le sourire accueillant qui attire l'affection.

L'étude des questions militaires a été une des passions de sa vie, un de ses goûts les plus prononcés. Il avait de qui tenir : son père, le colonel Edmond Favre-Sarasin avait été entouré, lui aussi, de la légitime considération de tous.

La carrière du colonel Camille Favre s'est passée toute entière dans son arme d'incorporation, l'infanterie, et dans l'état-major général. Il appartenait à une génération d'officiers dont les représentants deviennent rares : son brevet était antérieur à la guerre franco-allemande de 1870. Né en 1845, il était lieutenant au bataillon genevois 84 lors de l'occupation de la frontière du Jura.

Instruit, cultivé et très actif, il fut appelé à l'état-major aussitôt après la grande réforme militaire de 1874. La liste des nouveaux capitaines d'état-major du 31 mars 1875 — il était capitaine depuis 1873 — a donné à l'armée des chefs en vue. On y trouve, entre autres, à côté de lui, les noms d'Arnold Keller, à Aarau, de Hans de Wattenwyl, à Berne ; d'Alexandre Schweizer, à Zurich ; d'Edmond de la Rive, à Genève ; de Pierre Isler, à Kaltenbach ; de Georges Favey, à Pompaples ; d'Edouard Secrétan, à Lausanne ; d'Hugo Hungerbuhler, à Saint-Gall.

En 1878 il fut promu major, lieutenant-colonel en 1882 et colonel en 1887. Avec ces deux derniers grades, il commanda successivement le 1er régiment et la 1re brigade d'infanterie, cette dernière jusqu'en 1897, date de son passage à disposition.